



Coopération Territoriale Européenne
12-13/10/07 – Varsovie

Présentation générale de la coopération décentralisée franco-polonaise

La Pologne est le pays d'Europe centrale qui concentre le plus grand nombre d'accords de coopération décentralisée avec la France. On en dénombre plus de 260, dont une centaine très actifs.

Historique

Les relations entre nombre de collectivités territoriales françaises et polonaises sont anciennes et remontent parfois aux années 60. Avant 1989, elles avaient essentiellement un caractère de solidarité et se traduisaient majoritairement par des jumelages entre communes. Les changements politiques en Pologne et la loi relative à la coopération décentralisée de 1992 en France, ont engendré l'émergence d'un nouveau type de coopération dont les acteurs ont été de plus en plus les Régions et départements français avec leur équivalent polonais.

En 1999, l'application de la loi sur la décentralisation en Pologne conduit à un redécoupage géographique accompagné d'une nouvelle répartition des compétences territoriales. Cette profonde réforme de l'administration territoriale a eu pour conséquences l'apparition de nouveaux acteurs de coopération et la signature de nouveaux accords. Cette réforme a entraîné un manque de lisibilité pour certains acteurs français, notamment pour les départements conduits soit à coopérer avec une Voïvodie soit à reconstruire un nouveau terrain de coopération, ne correspondant pas forcément à un niveau du découpage administratif polonais. En revanche, les Régions françaises ont pu, dans le cadre de cette réforme, avoir un réel interlocuteur (la Voïvodie) doté de compétences fortes permettant de mettre en place et de développer une coopération dynamique et soutenue dans de nombreux domaines.

Etat chiffré de la présence française en Pologne

- 17 Régions françaises
- 11 départements
- Une centaine de communes particulièrement actives, essentiellement des petites communes (plus de 210 jumelages recensés)
- 8 groupements de communes

Domaines de coopération

Les domaines de coopération sont extrêmement variés : éducation, formation, culture, développement économique, tourisme, agriculture, environnement ou encore appui institutionnel. Ils dépendent bien souvent des types de coopération qui vont du jumelage à l'accord de coopération impliquant un partenariat structuré et des projets communs.

Une présence française inégale sur le territoire polonais

Les accords de coopération décentralisée sont répartis assez inégalement sur le territoire polonais. D'une manière générale, quelques collectivités polonaises sont très sollicitées par les collectivités françaises (c'est le cas de la Voïvodie de Malopolska et de la ville de Cracovie par exemple) alors que d'autres Régions ou villes polonaises demandeuses d'une coopération avec la France ont des difficultés à trouver un partenaire.

Néanmoins, la présence de plusieurs acteurs français sur un même territoire peut souvent avoir un caractère complémentaire dans le cadre d'une logique de projet, propre à chaque collectivité française présente et en accord avec le partenaire polonais.

L'adhésion de la Pologne à l'Union européenne, moteur de partenariats

L'adhésion de la Pologne à l'UE et sa phase préliminaire a eu pour conséquence une demande de plus en plus importante de partenariats provenant aussi bien des collectivités françaises que polonaises.

Les motivations de cette relance de la coopération décentralisée franco-polonaise sont diverses. Bien entendu, il s'agit souvent d'engendrer un rapprochement des populations locales et de travailler dans le sens de la citoyenneté européenne. Du côté polonais, les administrations locales, dans le cadre du développement de leur capacité à bénéficier des fonds européens, sont demandeuses d'une assistance technique. L'apport de l'expérience des collectivités françaises est, dans ce contexte, fortement souhaité.



AMBASSADE DE FRANCE EN POLOGNE
Service de coopération technique